

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 16 JUIN 2015

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 16 JUIN 2015 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 12 juin 2015

Inscrits : 15 - Présents : 12- Votants : 15

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND - Yvan AUJOGUE — Joël BOST - Xavier BOUET- Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET – Nathalie VIDAL

Excusés : 3

(Jean-Christophe BOLAC pouvoir donné à Agnès DESSAINTJEAN)

(Daniel MARTINEZ pouvoir donné à Yves de CHALENDAR)

(Audrey TUM pouvoir donné à Yvan AUJOGUE)

Secrétaire de séance : Eliane PEROTTI

1/ MODIFICATION DE L'OBJET D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait qu'une erreur est intervenue dans la transcription de la délibération en date du 7 avril 2015 attribuant une subvention d'un montant de 100 € au profit de l'Association *Vivons Jarnioux* avec mention comme objet « classe de neige » alors qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement.

Il y a donc lieu de remplacer l'objet « classe de neige » par « fonctionnement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de :

- remplacer l'objet « classe de neige » par « fonctionnement » dans la délibération prise le 7 avril 2015 au profit de l'Association *Vivons Jarnioux*, attribuant une subvention de 100 € à ladite association

- modifier en conséquence tous actes y relatifs.

DETAIL DES VOTES : POUR à l'unanimité

2/ EXTINCTION D'UNE CREANCE LOCATIVE SUITE A UNE DECISION JUDICIAIRE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été informé par la Perception du fait qu'un locataire d'un bien communal, et qui était débiteur d'une somme de 620,10 € au titre de loyers impayés, a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel, et que le tribunal d'Instance a conféré force exécutoire à ce rétablissement, par ordonnance du 19 janvier 2015.

En conséquence, cette créance éteinte constitue une charge à caractère définitif pour la commune et comme tel être incluse au budget.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
PREND acte de l'existence d'une créance éteinte de 620,10 €
DECIDE de l'inscrire au compte 6542 du Budget.**

DETAIL DES VOTES : POUR : 14

CONTRE : 1 (Xavier BOUET)

3/ INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire, compte-tenu de la diminution des ressources provenant des dotations de l'Etat se voit dans l'obligation de réduire l'ensemble des dépenses de la commune. Il propose que les indemnités dues au Percepteur soient également comprises dans le champ des réductions.

La réduction des dotations de l'Etat étant de 18,20 %, il est proposé d'appliquer le même ordre taux de réduction, soit arrondi à 18 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE la réduction de 18 % de l'indemnité due au comptable du trésor,**
- **FIXE l'indemnité au taux de 82 %**

DETAIL DES VOTES : POUR : 14

ABSTENTION : 1 (Nathalie VIDAL)

4/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND, Adjoint en charge des finances, pour présenter le compte administratif 2014 :

Monsieur Brice DURAND présente les différentes parties du budget.

INVESTISSEMENT

Dépenses	82 262,89 €
Recettes	26 834,58 €
Résultats	- 55 428,31 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	333 397,09 €
Recettes	523 757,66 €
Résultats	190 360,57 €

RESULTAT GLOBAL : 134 932,26 €

Après échanges, le Maire se retire, et la séance est présidée par Monsieur Joël BOST, doyen d'âge, qui fait procéder aux votes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2014.

DETAIL DES VOTES : POUR à l'unanimité (13 voix)

Retour du Maire

5/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor qui fait apparaître :

INVESTISSEMENT

Dépenses	82 262,89 €
Recettes	26 834,58 €
Résultats	- 55 428,31 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	333 397,09 €
Recettes	523 757,66 €
Résultats	190 360,57 €

RESULTAT GLOBAL : 134 932,26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte de gestion 2014 établi par le comptable du trésor.

DETAIL DES VOTES : POUR à l'unanimité

6/ AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder aux affectations de résultats suivantes :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2014 : EXCEDENT	190 360,57 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	55 428,31 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	134 932,26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les affectations des résultats 2014 proposées.

DETAIL DES VOTES : POUR à l'unanimité

7/ BUDGET COMMUNAL 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'un budget primitif a été adopté lors de la séance du conseil du 14 avril 2015, alors que le rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion émanant du Comptable du trésor, n'était pas encore établi, d'où il est nécessaire de voter les modifications découlant des résultats de 2014.

Le budget présenté reprend en compte les observations budgétaires faites lors de la séance du 14 avril.

Monsieur Brice DURAND présente les différentes parties du budget supplémentaire, d'où il résulte :

INVESTISSEMENT

Dépenses	339 064,12 €
Recettes	78 558,26 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	135 279,48 €
Recettes	135 279,48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget supplémentaire 2015 :

DETAIL DES VOTES : POUR à l'unanimité

8/ VOIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'évolution des discussions intervenues au niveau de la CAVBS quant aux compétences partiellement déléguées dans le domaine de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, CONFIRME sa décision en date du 9 décembre 2014 de transférer à la CAVBS la compétence voirie.

DETAIL DES VOTES : POUR 14
ABSTENTION : 1 (Nathalie VIDAL)

Fin de séance 22 h 10